

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°18

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réalisation de travaux de voirie pour la réfection des chemins ruraux – Année 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que le chemin rural dit « Chemin de Materre » fait partie des voies ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation lors de l'aménagement de la déviation de Tulle,
- Considérant qu'à l'issue de ces aménagements, cette voie a été transférée dans le domaine de la voirie communale,
- Considérant que cette voie dessert une habitation et que, compte tenu de son état de dégradation important, elle ne permet pratiquement plus d'assurer des conditions d'accès satisfaisantes à ladite propriété,
- Considérant que la chaussée présente, en effet, des désordres nécessitant une intervention afin de rétablir une circulation normale et sécurisée
- Vu le dossier technique,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour
Monsieur Florent PLAS ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

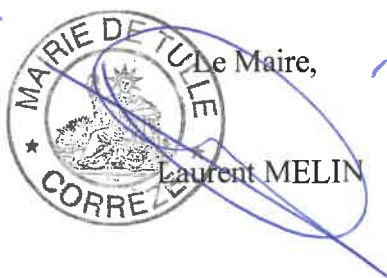
1 - Approuve le projet relatif à la réalisation de travaux de remise en état du chemin rural dit « Chemin de Materre » dont le montant s'élève à 23 628,96 € HT.

2 - Décide la réalisation de cette opération.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible du Conseil Départemental de la Corrèze.

4- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

JB - 29092026



Chemins ruraux 2026

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

M8 - 29092026

Vu,

Le Maire,





A Tulle, le 01 OCT. 2026

Plan de financement

Chemins ruraux 2026

Partenaires	Financement	%
Département	9 451,58 €	40,00%
Part Ville	14 177,38 €	60,00%
Total HT	23 628,96 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

<u>Demande de subvention</u> <u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Chemins ruraux 2026	28 354,75 €	23 628,96 €	9 451,58 €	40,00%	3ème trimestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que les lieux concernés par les travaux afférents aux chemins ruraux 2026, pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.



Remise en état du chemin rural dit « chemin de Materre »

Le chemin rural dit « Chemin de Materre » fait partie des voies ayant fait l'objet de travaux de rétablissement lors de l'aménagement de la déviation de Tulle. À l'issue de ces aménagements, cette voie a été transférée dans le domaine de la voirie communale.

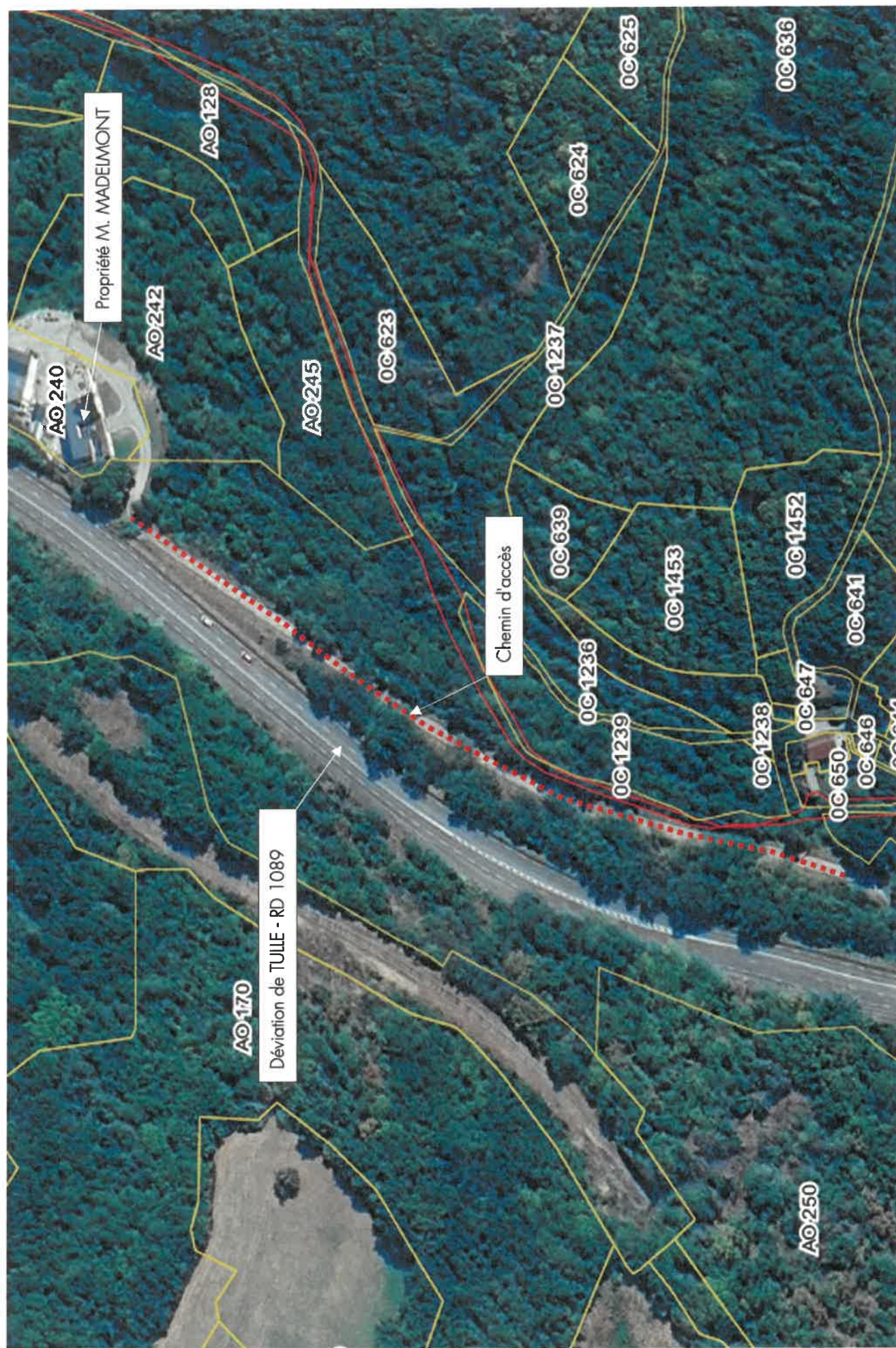
Ce chemin permet notamment d'assurer l'accès à la propriété de M. Madelmond.

À ce jour, son état de dégradation est important et ne permet pratiquement plus d'assurer des conditions d'accès satisfaisantes à cette propriété. La chaussée présente en effet des désordres nécessitant une intervention afin de rétablir une circulation normale et sécurisée.

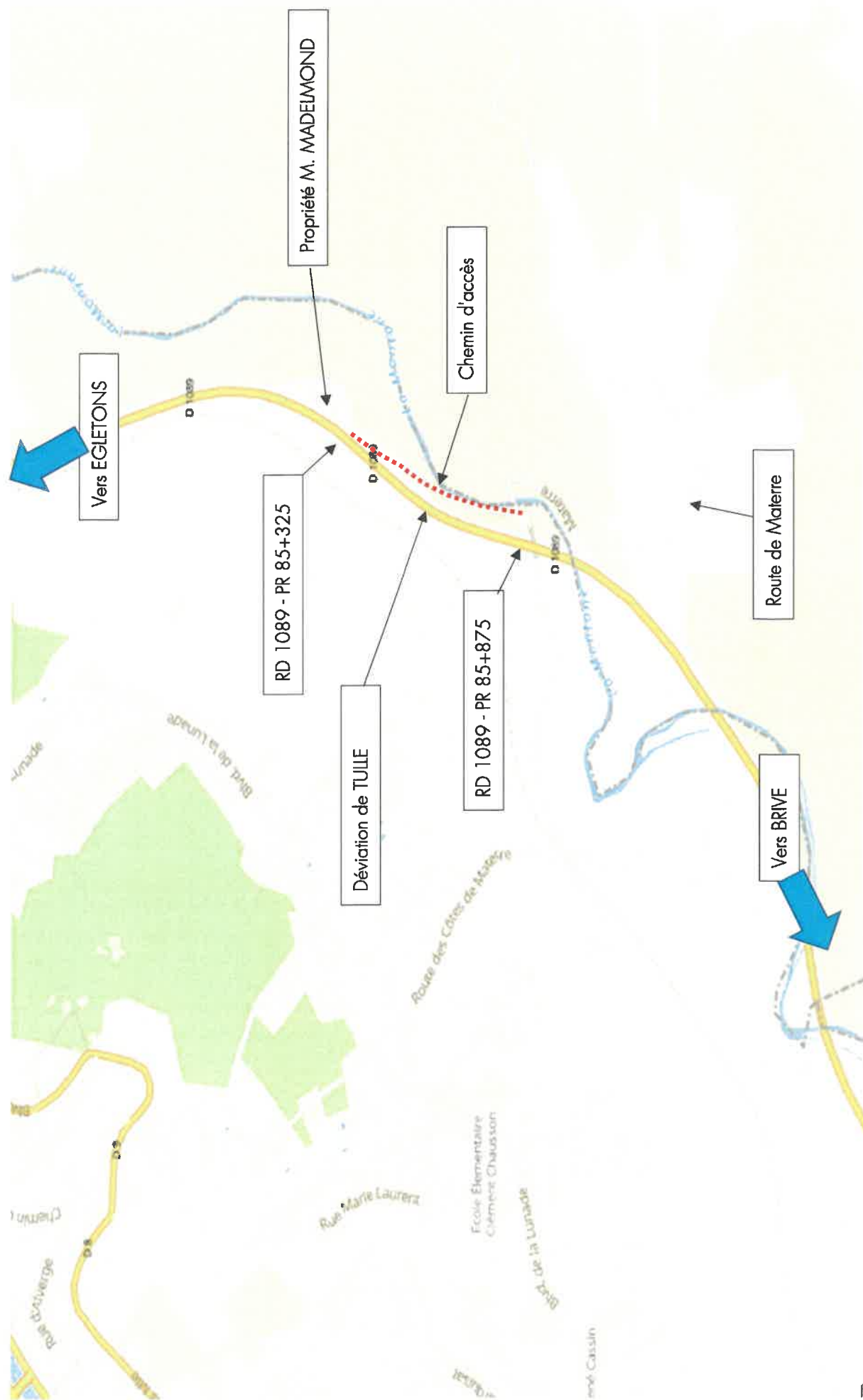
La prestation envisagée consiste donc en une remise en forme du chemin, afin de restaurer son profil et d'améliorer ses conditions de circulation et d'accès.

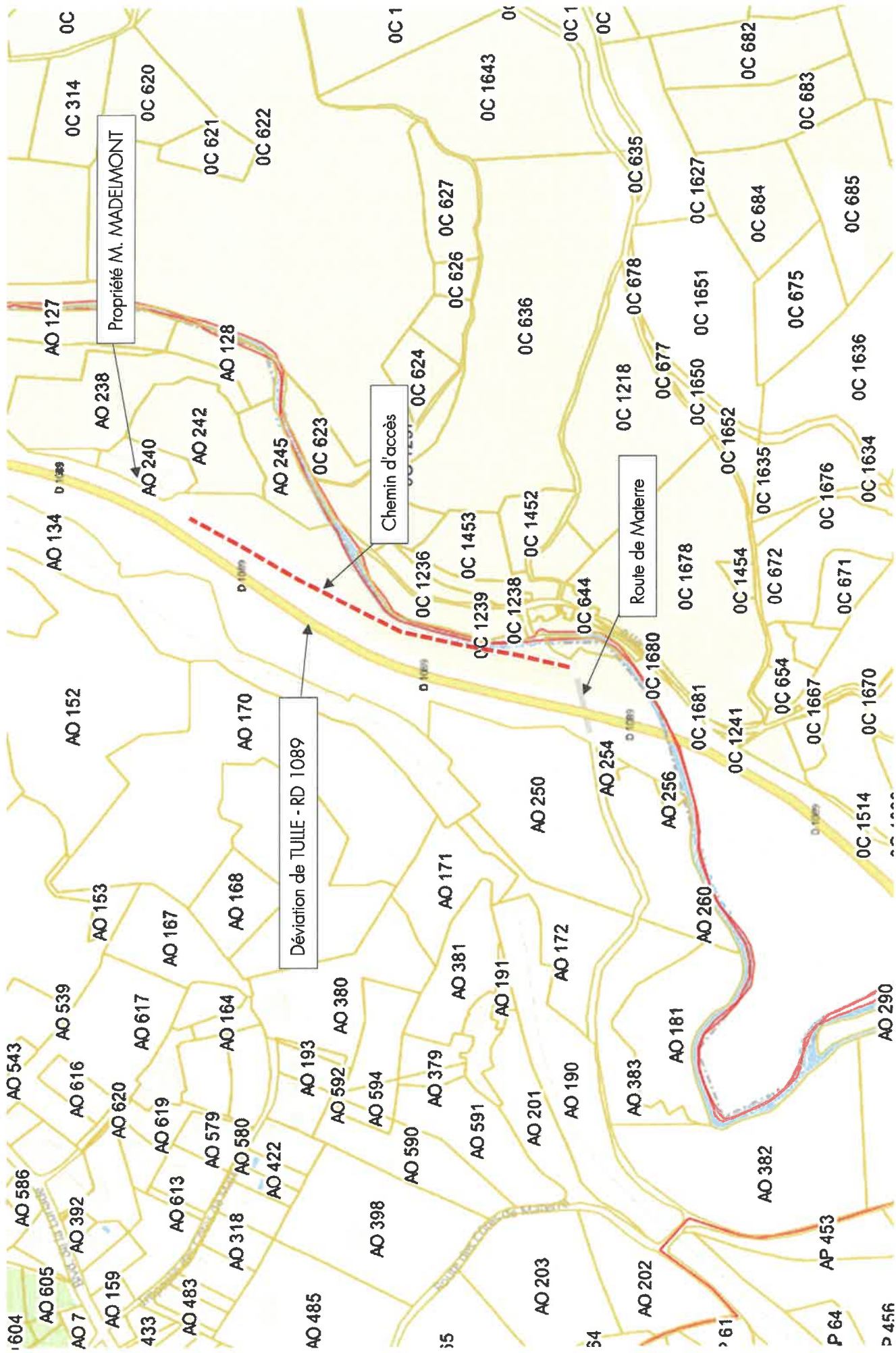
Dans un second temps, et afin de pérenniser les travaux réalisés, il sera important de prévoir, l'année prochaine, la réalisation d'un revêtement de type enduit bicouche.

Cette intervention permettra ainsi d'assurer une remise en état durable du chemin de Materre et de garantir un accès convenable à la propriété desservie.



Sollicitation M. MADEIMOND "Route de Materre" 19000 TULLE





Objet: TR: BC CHEMIN DE MATERRE
Pièces jointes: Message from 25C-1i; Devis18.pdf

De : POUGET Laurent
Envoyé : vendredi 7 août 2026 09:47
À : DUPART Olivier <olivier.dupart@eurovia.com>
Objet : BC Chemin de Materre

Bonjour Olivier, je te transmets le bon n°INVS260140 pour materre.
Bonne journée

Cordialement



Laurent POUGET

Infrastructures Superstructures et Bureau d'étude
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 31 - 06 88 10 57 77
www.ville-tulle.fr



ville2tulle



BON DE COMMANDE

N° INVS260140

Tulle, le 09/07/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail

CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant

obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du service.

Eurovia PCL

Rue Evariste Galois

ZI Tulle Est

19000 TULLE

Informations pour le service facturation de l'entreprise :

N° engagement : INVS260140

Service : INVST

Marché / Contrat : 2024-03 - AC Travaux de Voirie Ville -
Période 3

SIRET / Budget : 21192720700012 - Ville de Tulle

Adresse de livraison

Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation :

Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet :

- CHEMIN DE MATERRE

Référen	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	TRAVAUX DE VOIRIE	1,0000	21 960,0000	21 960,00	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	Total H.T.	21 960,00
21 960,00	20,00 %	4 392,00	26 352,00	Total Remise	0,00
				Total T.V.A	4 392,00
				Total T.T.C.	26 352,00

Observations :

Transmis

FG

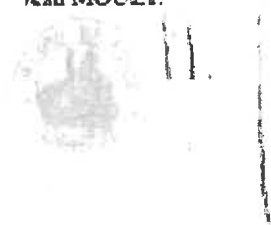
LP

mail le 04/08/2026

Contact de la commande :

Delphine Lafaire - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaire@ville-tulle.fr

L'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOULY.



120/260140



Eurovia Poitou-Charentes-Limousin - Tulle (secteur)
ZI Tulle Est
19000 TULLE
correze@eurovia.com
ISO 9001, OHSAS 18001

Mairie de TULLE
10, rue Félix Vidalin CS30125
19012 TULLE

TULLE le 12 juin 2026

DEVIS

- > Notre référence : 026ODT046 - TULLE MABC- Chemin de Materre
Devis 18
- > Affaire suivie par : Olivier DUPART

MABC TULLE

Chemin de MATERRE

Maître d'ouvrage

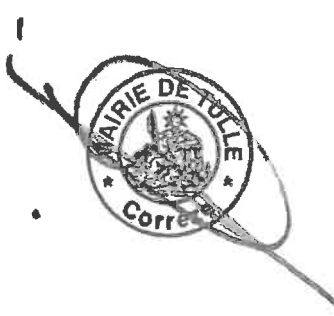
Mairie de TULLE
10, rue Félix Vidalin CS30125
19012 TULLE

« Nos conditions générales de vente en dernière page »

DEVIS

Devise : Euro

> Notre référence : 026ODT046 - TULLE MABC- Chemin de Materre
Devis 18

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
Devis 18 Chemin de MATERRE					
1	Préparation de la zone	Forf	0,500	2 000,00	1 000,00
1.32	Scarification de chaussée	m ²	350,000	8,20	2 870,00
1.33	Couche d'accrochage	m ²	900,000	5,10	4 590,00
140	Reprofilage chaussée en grave émulsion	T	150,000	90,00	13 500,00
Total Devis 18 Chemin de MATERRE					21 960,00
T.V.A 20,00%					4 392,00
Montant T.T.C. en Euro					26 352,00
					

Facture n° F322A583.26.18005447**Date 31-08-2026**

Votre correspondant : SERRE Stéphanie
E-mail : stephanie.serre@eurovia.com

VILLE DE TULLE

10, rue Félix Vidalin
19000 TULLE
France
N° TVA IC Client : FR80211927207

Ref Client n° M2024/03 - INVS260140

N° Chantier : A583.ODT2619401
Nom du Chantier : TULLE - MABC VOIRIES 2026

N°	Désignation	Base TVA	Quantité unité	Rappel marché / actes spéciaux	Cumul montant M	Cumul montant M-1	Montant mois
10	TULLE - CHEMIN DE MATERRE	20%	1 U	21 960,00	21 960,00	0,00	21 960,00
TOTAL HT TRAVAUX EXECUTES (BASE MARCHÉ) EUR				21 960,00	21 960,00	0,00	21 960,00
	Révision				1 668,96	0,00	1 668,96
TOTAL HT EUR					23 628,96	0,00	23 628,96
	TVA				4 725,79	0,00	4 725,79
MONTANT TTC EN EUR					28 354,75	0,00	28 354,75
MONTANT NET A PAYER AU TITULAIRE EN EUR					28 354,75	0,00	28 354,75

Montant HT	Taux	Régime de TVA	Montant TVA	Montant TTC
23 628,96	20%	Encaissement	4 725,79	28 354,75

N° TVA : FR57412395709
Date d'échéance : 30-09-2026
Condition d'escompte : Aucun escompte pour paiement anticipé
Taux de pénalités de retard : Taux Refi BCE + 10 points de pourcentage
Indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros
Références bancaires : IBAN FR7630003004330002000344235 SWIFT SOGEFRPPXXX
Mode de paiement : Virement client
N° de document interne : 5801232224
SIRET payeur : 21192720700012

Engagement juridique : INVS260140
Service exécutant : Investissement CTM INVST -

Siège social
EUROVIA PCL
81 AVENUE DU PDT JF KENNEDY
87000 LIMOGES
SAS au capital de 1.399.570,40 € - LIMOGES - Code APE 4211Z
Tel : 05 55 30 91 00
www.eurovia.com

Facture n° F322A583.26.18005447

Date : 31/08/2026

N° des prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total Hors Taxes
	TULLE - CHEMIN DE MATERRE				
	<u>I - INSTALLATION DE CHANTIER - SIGNALISATION</u>				
1	Préparation de la zone	FORFAIT	0,500	2 000,00	1 000,00
	<u>Sous-total : I - INSTALLATION DE CHANTIER - SIGNALISATION</u>				1 000,00
	<u>II - TRAVAUX PREPARATOIRES - TERRASSEMENTS</u>				
	Revêtement de surface				
134	Scarification de chaussée :	M²	350,000	8,20	2 870,00
137	Couche d'accrochage : Couche d'accrochage à l'émulsion de bitume de 600 à 700g/m2 avant reprofilage chaussée en grave émulsion, en grave bitume ou couche de roulement en béton bitumineux - toutes fournitures et sujétions pour une bonne et complète exécution des travaux Surface < 1000m2	M²	900,000	5,10	4 590,00
140	Reprofilage chaussée en grave émulsion avec un liant dosé à minimum 7% de bitume résiduel et un dosage de 120kg/m2 :	T	150,000	90,00	13 500,00
	Sous-total : Revêtement de surface				20 960,00
	<u>Sous-total : II - TRAVAUX PREPARATOIRES - TERRASSEMENTS</u>				20 960,00
	Total : TULLE - CHEMIN DE MATERRE				21 960,00

Contractualisation départementale 2026

Annexe au dossier de demande de subvention : réalisation technique et financière

❖ Rappel

Les projets contractualisés doivent être proposés à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour cela, les éléments suivants doivent être fournis :

- La délibération de la collectivité
- Le dossier technique et financier de l'opération contractualisée
- L'acte d'engagement ou le devis signé par l'entreprise retenue et le maître d'ouvrage
- La présente annexe précisant le calendrier de réalisation du projet, et les dates de demande de versement de l'aide départementale.

❖ Réalisation technique et financière

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Libellé projet : Chemins ruraux 2026

Dates de réalisation :

- Notification d'attribution du marché : 3^{ème} trimestre 2026
- Réalisation technique : 3^{ème} trimestre 2026
- Demande(s) de versement(s) de l'aide départementale :
 - 100 % au 4^{ème} trimestre 2026 soit 9 451.58 € au titre de l'acompte 1 et solde.